

[Text]

interested in pursuing some labour market goals in terms of job creation—a perfectly laudable and good idea—but because of the restraint operating at that time, they did not have access to funds; Treasury Board was telling them that they could not have any money. They just happened at that time to be in control of the unemployment insurance program, which at that point was generating a surplus. They were able to—Mr. Cullen has submitted this—turn to the program and utilize it to pursue these labour market goals.

The goals themselves are fine. I do not know if it is such a good idea to pursue them through unemployment insurance simply because the program happens to be there and is accessible, if you will, because of its lack of autonomy.

I think if a redeployment is pursued, then a commissioned autonomy makes sense. If on the other hand, this committee and the government and Parliament decide to retain the social policy objectives within the scope of the act, then I think a responsible government requires that it keep an eye on the program and have some degree of control.

The administrative relationship between the commission and the government depends on what you do with the program. It is not simply a matter of housekeeping. I think the two are related. Administrative reform and program reform are linked together.

Mr. Howie: I agree. Organized labour and the Chamber of Commerce do not seem to have any difficulty in relating their views to the commission; they are well represented on the boards of referees. However, the complexion of the labour market and the employer's market, the people who make the payments to the fund, are not always reflected in these organizations. We have a lot of people who do not belong to the Chamber of Commerce and a lot of people not in organized labour who are premium payers. They should have some say in their insurance fund. They do not have. I think there must be an avenue or vehicle we can devise through which they have some input. If it is through their Member of Parliament, the member speaks up and says he would like to see more native people, small business people or people in small unions not associated with the larger unions represented on the board. Then you can be accused of partisan politics and interfering. You are kind of reluctant to do this. I am thinking an independent vehicle should be established. Do you have any thoughts on that?

• 1045

Prof. Pal: Perhaps one can go too far in trying to ensure a mirror image in a commission with respect to the various constituencies that exist outside. As I understand it, the commissioners for the labour and the business side do a reasonably good job of trying to touch base with groups that are loosely within their constituency but not related to it directly. The labour representative obviously listens closely to what the unions have to say and also looks outside to meet the interests of the non-unionized component of the work force.

[Translation]

c'était le marché du travail et la possibilité de création d'emplois—idée tout à fait louable—mais à cause des restrictions en vigueur à l'époque, ils n'avaient pas accès à des fonds; le Conseil du Trésor leur disait qu'il n'était pas question qu'on leur donne de l'argent. Or, ils contrôlaient le régime d'assurance-chômage qui produisait alors un excédent. Ils purent—M. Cullen l'a déclaré—l'utiliser pour poursuivre leurs objectifs concernant le marché du travail.

En eux-mêmes, les objectifs sont tout à fait valables, mais je ne suis pas certain que ce soit une si bonne idée de les poursuivre par le biais de l'assurance-chômage pour la simple raison que le régime existe et qu'il est accessible, si vous voulez, du fait de son manque d'autonomie.

Je pense que si c'est un redéploiement des ressources que l'on cherche, une certaine autonomie se justifie. Si, en revanche, ce comité, le gouvernement et le Parlement décident de continuer à appliquer les dispositions de la loi aux objectifs de politique sociale, un gouvernement responsable se doit de surveiller le régime et d'exercer un certain contrôle sur lui.

Les rapports administratifs entre la Commission et le gouvernement dépendent de ce que vous voulez faire du régime d'assurance-chômage. Ce n'est pas une simple question d'épicerie. Je considère que les deux sont liés, qu'il y a un lien entre la réforme administrative et celle du régime.

M. Howie: Je suis d'accord. Les syndicats et la Chambre de commerce ne semblent avoir aucune difficulté à faire connaître leurs vues à la Commission, ils sont bien représentés aux conseils d'arbitrage. Ces organisations ne sont cependant pas toujours représentatives du marché du travail et de celui des employeurs, c'est-à-dire des cotisants. Il y a des tas de gens qui n'appartiennent pas à la Chambre de commerce ni à des syndicats, et qui versent de grosses cotisations. Ils devraient avoir leur mot à dire dans la gestion de leur régime d'assurance, ce qui n'est pas le cas. J'estime qu'il devrait y avoir un moyen ou un vecteur que nous pourrions concevoir et qui leur permette d'exprimer leurs vues. S'ils utilisent leur député, il prendra la parole pour déclarer qu'il aimerait qu'il y ait plus d'autochtones, plus de représentants des petites entreprises ou de membres de petits syndicats indépendants des gros, qui doivent être représentés au Conseil d'administration. C'est alors qu'on peut vous accuser d'esprit de parti, d'ingérence. Vous hésitez donc à le faire. J'estime qu'il faudrait créer un vecteur indépendant. Avez-vous des idées là-dessus?

M. Pal: On risque peut-être d'aller trop loin en essayant de donner à une commission une composition qui reflète les diverses factions qui existent à l'extérieur. Si je comprends bien, les commissaires représentant les travailleurs et les entreprises s'efforcent, avec un certain bonheur, d'établir le contact avec des groupes qui ne relèvent qu'indirectement des secteurs qu'il représentent. Manifestement, le représentant des travailleurs écoute attentivement ce que les syndicats ont à dire mais ne se limite pas à cela afin de satisfaire les intérêts des travailleurs non syndiqués.